

ARRETE

relatif à la dénomination d'artères sur le territoire des communes de Choulex, Collonge-Bellerive, Corsier, Gy, Jussy, Meinier et Puplinge

Du 26 mai 1976

LE CONSEIL D'ETAT,

vu l'accord des communes intéressées ;

vu le préavis favorable de la commission cantonale de nomenclature ;

vu le règlement sur la dénomination des artères et la numérotation des bâtiments, du 19 février 1975,

Arrête :

A. Les nouvelles dénominations suivantes :

- 1. Chemin du Chambet (ruisseau) à l'artère partant de la route des Jurets (à Chevrier) et aboutissant à la route de Compois (Meinier), en remontant la rive gauche de la Seymaz et du Chambet.
- 2. Route du Château-du-Crest (lieu-dit) à l'artère partant de la route de Corsinge (Meinier) et aboutissant à la route de Jussy, par La Gara.
- 3. Route de Covéry (lieu-dit) à l'artère partant de la route de Gy (à Meinier) et aboutissant à la route de Veigy (douane de Veigy).
- 4. Chemin de la Messin (ancien lieu-dit) à l'artère partant de la route de la Capite et aboutissant au chemin des Princes (à Pressy, sur Choulex).
- 5. Route de la Repentance (lieu-dit) - ancien chemin de Meinier ou chemin de Saint-Maurice à Meinier - à l'artère partant de la route de Thonon (à la Repentance) sur Collonge-Bellerive et aboutissant à la route de Gy (à Meinier).
- 6. Vy-La Tour, La (nom local) à l'artère connue sous le nom de chemin du Carré, partant du chemin des Carres (à Carre-d'Aval) et aboutissant à la route de Compois.

B. De valider les dénominations suivantes :

- 7. Chemin de Bonvard, du chemin des Crêts-de-la-Capite à la route de Meinier, par Bonvard.
- 8. Chemin du Carre-d'Aval, du chemin des Carres à la route de Meinier.
- 9. Chemin des Carres, de la route de Choulex (sur Choulex) à la route de Meinier, par Carre-d'Aval.
- 10. Route de Chevrier, du chemin des Princes à la route des Jurets.
- 11. Chemin des Combes (lieu-dit), de la route de la Capite (Collonge-Bellerive) à la route de Meinier (Meinier).

- 12. Route de Corsinge, de la route de Compois à la route de Gy (à Meinier), par le hameau de Corsinge.
- 13. Chemin des Crêts-de-La-Capite, de la route de La Capite à la route de Meinier (à Carre-d'Amont).
- 14. Chemin de la Gouille-Noire, de la route de Choulex (poste) à La Vy-Creuse.
- 15. Chemin des Llandons, de La Vy-Creuse (Choulex) à La Vy-La-Tour (Meinier).
- 16. Chemin de la Motte, du chemin des Llandons (Choulex) à la route de Jussy (sur Meinier).
- 17. Chemin des Princes, du chemin de la Haute-Belotte (Collonge-Bellerive) à la route de Mon-Idee (Choulex).
- 18. Chemin de La Touvidre (lieu-dit), du chemin du Chambet (sur Choulex) à la route de Meinier (sur Meinier), à l'ouest de la rive droite de la Seymaz.

C. De modifier les ACE suivants :

- ACE du 23 février 1962 (Meinier)
- 19. Chemin de l'Ancien-Tir, du chemin du Stade à la route de la Repentance.
- ACE du 16 juin 1962 (Choulex), chiffre 2
- 20. Chemin des Gandoles, sans issue, du chemin de La Messin (ancien chemin de la Capite-à-Pressy).
- ACE du 28 mai 1968 (Meinier)
- 21. Chemin des Champs-Nouveaux, de la route de Gy au chemin de Trémoulin.
- 22. Chemin du Stade, de la route de Gy à la route de la Repentance.
- 23. Chemin de Trémoulin, de la route de Compois à la route de Gy (à l'église).
- ACE du 25 avril 1975 (Puplinge)
- 24. Chemin de Champ-Dollon (prison), de la route de Mon-Idee (sur Puplinge) à la route des Jurets (sur Choulex).

D. D'abroger les dispositions suivantes :

Le chiffre 1 de l'ACE du 26 juin 1962, Choulex, relatif au chemin de la Capite-à-Pressy est abrogé, cette artère changeant de dénomination (chemin de la Messin).

Ces nouvelles dispositions entreront en vigueur le 1er juillet 1976.

Certifié conforme
Le chancelier d'Etat :
Jean-Paul GALLAND.

55832

3808

2785

56227

